

DÉCEMBRE 2023

Quatrième rapport du comité scientifique de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences

Synthèse

Rapporteur et rapporteuses

Alejandra Arbeláez Ayala

Anne Bucher

Léa Lima

Makiko Morel

Pablo Sanchez

Léo Sibille

Isabelle Terraz

Synthèse

Lancé en 2018 avec un budget de près de 15 milliards d'euros pour 5 ans, le plan d'investissement dans les compétences (PIC) est un programme ambitieux qui vise à accroître et améliorer qualitativement l'effort de formation professionnelle. Au travers de trois axes stratégiques, le PIC affiche une pluralité d'objectifs : former les publics rencontrant des difficultés spécifiques d'accès à l'emploi, notamment lorsqu'elles sont liées à un faible niveau de qualification ; mieux répondre aux besoins de l'économie française de court terme (secteurs en tension) et de plus long terme (transformations numérique et environnementale par exemple) ; transformer le système de formation professionnelle (ses acteurs, ses outils, ses pratiques) et notamment mieux accompagner les parcours de formation vers la qualification. Le PIC contribue à faire de la France l'un des pays investissant le plus dans la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, celle-ci étant reconnue comme constituant un levier important vers l'emploi.

La mise en œuvre du PIC s'est faite dans un contexte plus général de réforme de la formation professionnelle suite à la loi du 5 septembre 2018 pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » mais aussi de crise sanitaire qui a conduit à prolonger les fonds sur l'année 2023. La prolongation du PIC dans un cadre révisé à partir de 2024 est désormais actée.

Ce quatrième rapport du comité scientifique de l'évaluation du PIC dresse un bilan à l'issue de cinq années de déploiement et complète les constats établis par les éditions précédentes. D'un point de vue quantitatif, il s'est appuyé sur diverses sources de données, notamment le dispositif statistique (ForCE) permettant de reconstituer les trajectoires professionnelles des demandeurs d'emploi. Au niveau qualitatif, le rapport est étayé par les évaluations du déploiement du PIC à l'échelle régionale (monographies régionales) ainsi que les évaluations de programmes spécifiques du PIC. Il sera suivi d'un rapport final, qui récapitulera les enseignements tirés des cinq années d'évaluation et fera un bilan d'ensemble du programme.

Un effort financier important en direction de la formation sans que la totalité des fonds disponibles n'aient été consommés

L'ensemble des dépenses prévues dans le cadre du PIC s'élève à 13,8 Mds€ sur la période 2018 - 2022. Ces dépenses se répartissent environ à part égales entre les programmes nationaux (financés directement par l'État et portés par des opérateurs publics ou parapublics) et un financement additionnel de la formation professionnelle attribué par l'État aux Régions dans le cadre d'une contractualisation via les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences. Alors que la formation constituait une compétence décentralisée, l'État intervient à nouveau au niveau régional depuis le lancement du PIC selon une ingénierie complexe : les Régions s'engagent à maintenir un niveau de dépenses au moins égal à un niveau « socle » (calculé sur une base de 2017 et prenant en compte les spécificités régionales) et l'État prend en charge leurs dépenses additionnelles permettant de financer des actions de formation répondant aux objectifs du PIC. En Auvergne-Rhône-Alpes (ARA) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), où les Conseils régionaux n'ont pas signé de Pactes, la mise en œuvre régionale du PIC est pilotée par Pôle emploi.

Fin 2022, 72% des dépenses de l'État prévues dans le cadre du PIC ont été effectivement consommées (79% sur le volet national et 66% sur le volet régional). Ce chiffre constitue une estimation basse, établie à date, dans la mesure où les dépenses prévues au-delà de 2022 n'ont pas encore été réalisées. Précisément, dans le cadre des Pactes régionaux, le bilan ne pourra être fait qu'en 2026, les dépenses pouvant intervenir jusque trois années plus tard. Si l'on tient compte des dépenses complémentaires prévues conventionnellement, 87% du budget de l'État consacré aux Pactes devrait avoir été consommé sur l'ensemble de la période (avec des disparités importantes selon les Régions).

Cet effort a toutefois permis aux Régions signataires d'augmenter leurs dépenses en faveur de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi. D'après les comptes administratifs des conseils régionaux (hors ARA et PACA), les dépenses additionnelles s'élèvent à 3,37 milliards d'euros sur la période 2019-2022, soit 56% de plus que le niveau « socle ».

Une hausse des entrées en formation sur l'ensemble de la période, qui marque le pas en 2022

L'effort financier a permis de stimuler une hausse des entrées en formation des personnes en recherche d'emploi sur l'ensemble de la période même si des fluctuations ont eu lieu du fait de la crise sanitaire. L'année 2022 enregistre 850 000 entrées en stages de la formation professionnelle (champ Brest), plus de 180 000 entrées dans les nouveaux programmes nationaux du PIC et 570 000 entrées via le CPF dit « autonome ». Au total, il y a 1,6 million d'entrées dans les programmes de formation à destination des personnes en recherche d'emploi, près de 2 fois plus qu'en 2017, mais un niveau qui reste légèrement inférieur à celui atteint en 2021. En effet, en 2022, les demandeurs d'emploi sont moins nombreux à mobiliser leur CPF autonome, ce qui peut s'expliquer en partie par le resserrement de l'offre éligible. Sur le champ des stagiaires de la formation professionnelle, les entrées reculent également dans la plupart des territoires, les acteurs évoquant un contexte conjoncturel plus favorable à la reprise d'emploi qu'à l'entrée en formation.

La dynamique de l'ensemble des entrées en formation sur la période a été stimulée par le succès du CPF autonome et le développement des programmes nationaux tandis que le nombre de stagiaires de la formation professionnelle hors CPF autonome progressait de 6 % (pour un volume cumulé d'heures de formation en hausse de 11 %), avec des disparités régionales importantes. Si la crise sanitaire a représenté une rupture importante, la possibilité pour les demandeurs d'emploi de mobiliser leur CPF sans intermédiaire a pu créer des effets de substitution avec d'autres actions financées par les pouvoirs publics. Le nombre de formations financées par Pôle emploi diminue depuis 2020 alors que les entrées en stage de la formation financées par les Conseils régionaux, y compris dans le cadre de délégations à Pôle emploi, ont progressé de 22 % sur la période.

Sur le champ des stagiaires de la formation professionnelle (tous financeurs confondus), l'effort s'est concentré sur les formations certifiantes et de préparation courte à l'emploi. Le nombre de formations à visée préparatoire a également augmenté en volume mais plus marginalement. L'ambition de renforcer les compétences socles des publics les moins diplômés afin de préparer l'entrée en formation certifiante a été surtout portée par les programmes nationaux, avec un niveau d'entrées en 2022 légèrement supérieur à celui de l'année précédente.

Des taux d'accès à la formation supérieurs à ceux de 2017 mais qui se stabilisent depuis fin 2020

Compte tenu de l'effort de formation réalisé au cours des cinq dernières années, les chances individuelles d'accéder à la formation se sont améliorées sur la période : 10,3% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi au premier trimestre 2021 ont accédé à un stage de la formation professionnelle (champ Brest) dans l'année suivant leur inscription. Ce taux était de 8,5% pour les inscrits au premier trimestre 2017. Malgré la baisse des entrées en 2022, le taux d'accès à la formation est globalement stable pour les cohortes inscrites à Pôle emploi depuis fin 2020. Cette amélioration s'observe dans la grande majorité des régions de France métropolitaine mais avec des disparités régionales qui s'accroissent au cours de ces cinq années.

Les chances d'accéder à la formation certifiante progressent également significativement : parmi les inscrits à Pôle emploi au premier trimestre 2021, ils sont 4,1% à avoir accédé à une formation certifiante dans les 12 mois suivant leur inscription alors qu'ils étaient 2,8% parmi les inscrits au premier trimestre 2017.

Les commanditaires publics ont mobilisé différents leviers pour répondre aux objectifs quantitatifs des Pactes mais la multiplication des dispositifs dans un cadre peu coordonné a rendu difficile la saturation des places de formation.

Dans une optique volumétrique visant à atteindre les objectifs additionnels fixés dans les Pactes, les commanditaires de la formation ont abondé leur offre. Certains acteurs ont adopté des stratégies de commande d'achat visant à améliorer la couverture géographique des formations proposées, afin de mieux répondre aux besoins des territoires et de faciliter l'accès des publics à une offre de formation à proximité. L'effort de formation supplémentaire a parfois été confronté à la rigidité des marchés publics, dont la temporalité n'a pas toujours coïncidé avec le déploiement des Pactes. C'est au moment du renouvellement des plans régionaux de formation (PRF) que les Régions ont pu traduire les orientations des Pactes.

Dans la grande majorité des Régions, l'obligation de prescription par un opérateur du service public de l'emploi (SPE) a été levée, afin de limiter la dépendance des organismes de formation aux prescripteurs habituels et d'ouvrir le champ de l'orientation à un spectre plus large d'acteurs. Cette désintermédiation de la formation vise à en faciliter l'accès et s'accompagne d'une forme de responsabilisation des organismes de formation dans le sourcing des stagiaires. Les actions de repérage et de mobilisation du public deviennent une attente des nouveaux marchés publics. Si l'autoprescription est promue, elle reste toutefois marginale et l'ensemble des évaluations partagent le constat de la centralité du service public de l'emploi dans les entrées en formation.

Des politiques d'information et de communication massive auprès des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi mais aussi des publics visés par les dispositifs ont pu constituer un levier pour la montée en charge de dispositifs. Dans certaines régions, les crédits des Pactes ont pu favoriser l'animation territoriale et le développement de nouveaux outils de communication. Mais les efforts se sont parfois avérés insuffisants pour permettre une appropriation sur le long terme par l'ensemble des acteurs d'une offre de formation qui évolue.

Malgré les efforts, les acteurs ont rencontré des difficultés à saturer les places de formation offertes et les entrées réalisées restent en deçà des objectifs visés pour de nombreux programmes. L'investissement que représente le PIC a constitué un choc d'offre sur le territoire avec une multiplication de dispositifs, qui partagent des objectifs proches et ciblent un public analogue. L'ensemble des évaluations dont dispose le comité scientifique soulignent la concurrence entre ces dispositifs et les difficultés de sourcing. Se pose alors la question du dimensionnement, de l'articulation et de la lisibilité de l'offre de formation. En outre, les programmes nationaux sont venus se juxtaposer à l'offre de formation préexistante et aux programmes développés dans le cadre des Pactes, dans un cadre qui a généralement été peu coordonné.

Des actions pertinentes pour lever les freins financiers à l'entrée en formation

De nombreuses Régions ont également mobilisé les crédits du Pacte pour lever les barrières financières à la formation, parfois dans la continuité de réflexions précédant le PIC. Si les stagiaires peuvent être indemnisés durant leur formation, lorsqu'ils ont des droits ouverts à l'assurance chômage ou s'ils bénéficient de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, le coût de la formation constitue une barrière importante à l'entrée en formation, qu'il soit direct ou indirect (en termes de salaire manqué). Quelques Régions ont décidé une revalorisation massive et générale de la rémunération de leurs stagiaires de la formation. Ces mesures ont pu intervenir en amont de la revalorisation des barèmes nationaux, une mesure phare du PIC entrée en vigueur en 2021 dans le cadre du plan de relance. D'autres Régions ont préféré mettre en œuvre des aides ciblées sur les formations menant aux métiers en tension ou aux secteurs prioritaires, afin d'en améliorer l'attractivité. Les crédits du PIC ont également été affectés à des aides plus ponctuelles et subsidiaires pour lever les freins individuels à l'entrée en formation liés notamment à la mobilité ou à la garde d'enfants.

Ce rapport présente les premiers résultats d'une étude menée dans le cadre de l'évaluation du PIC. Celle-ci propose d'évaluer les effets d'une hausse des rémunérations de la formation en comparant l'évolution des trajectoires des stagiaires dans les régions selon qu'une revalorisation a été mise en œuvre ou non avant la réforme de 2021. L'étude montre que la hausse des rémunérations permet d'augmenter les entrées en formation (et notamment en formation préparatoire et certifiante) sans que la durée moyenne des formations ne diminue. L'étude met également en avant qu'une prime versée forfaitairement à l'entrée en formation diminue le taux d'absentéisme, en leur permettant de faire face aux coûts immédiats liés à l'entrée en formation.

Un accès à la formation des peu diplômés qui progresse, malgré des difficultés à amener les plus éloignés vers la formation, dans un contexte où le système de formation peine à modifier ses pratiques

La formation professionnelle est un instrument de politique publique pertinent pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. Ces personnes sont pourtant celles qui connaissent plus de difficultés pour y accéder. Le PIC s'est ainsi donné pour objectif de former les peu diplômés et les jeunes décrocheurs, mais aussi d'autres populations vulnérables. Les efforts réalisés sur la période ont permis de former en cinq ans plus d'1,5 millions de personnes distinctes ayant un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat, dont 450 000 jeunes peu diplômés (à quoi il faut ajouter les programmes nationaux du PIC, qui ont assez fortement concentré les plus fragiles). Les taux d'accès à la formation des peu diplômés ont progressé sur la période, et fortement pour les jeunes peu diplômés : 10,7% des demandeurs d'emploi de niveau infra-bac ou bac non obtenu inscrits à Pôle emploi en 2021 ont accédé à un stage de la formation dans les 12 mois (14% parmi les jeunes peu diplômés) ; ils étaient en moyenne 8,9% parmi les inscrits en 2017 (11,3% parmi les jeunes peu diplômés). Ainsi les écarts dans l'accès à la formation entre peu diplômés et bacheliers se résorbent sur la période. Les situations peuvent être néanmoins assez différentes selon les régions : dans certaines d'entre elles, les écarts se résorbent en partie parce que les taux d'accès à la formation des bacheliers ont diminué.

Ce rapport apporte plusieurs constats sur les difficultés rencontrées par l'ensemble des acteurs de l'orientation et la formation pour amener les publics les plus éloignés de l'emploi vers la formation.

Si dans le cadre des Pactes régionaux, 43% des crédits ont été alloués à l'objectif de « garantir l'accès des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés », la réalisation concrète du ciblage des formations n'a pas fait l'objet d'une contractualisation. Les Régions se sont engagées à faire progresser les entrées en formation, et notamment pour les peu diplômés, sans que des objectifs chiffrés n'aient été définis. Elles ont alors pu faire reposer leur effort additionnel de formation sur d'autres publics, dans un contexte où la cible du PIC s'est élargie avec les mesures du plan de relance et du plan de réduction des tensions. En outre, les objectifs de ciblage du public prioritaire ont été peu relayés par les organismes de formation bien qu'une partie de la charge du sourcing du public leur ait été transférée. Le ciblage des formations n'a pas fait l'objet d'actions particulières et les pratiques de sélection des organismes varient entre une moindre sélection dans une optique de remplissage et une sélection accrue selon le profil des candidats présentant un moindre risque d'abandon ou d'échec dans l'apprentissage.

La concurrence entre de multiples dispositifs s'adressant à un même public a été forte, notamment pour les dispositifs s'adressant aux jeunes pour lesquels l'offre s'est beaucoup renforcée sur la période. La mise en œuvre des programmes s'est faite dans un cadre relativement peu coordonné au niveau territorial. Les efforts de sourcing se sont concentrés sur la communication autour des dispositifs et la relation avec les prescripteurs locaux a pu s'avérer importante, mais de manière générale, les pratiques d'orientation et de prescription ont peu évolué. La démarche visant à aller chercher un public parfois non connu des services institutionnels, les « invisibles », n'a pas fait l'objet d'actions particulières en dehors de l'appel à projet national qui enregistre plus de 100 000 bénéficiaires sur la période. Cet investissement a eu peu de retombées sur les orientations vers les actions de formation, qui n'avaient pas toujours un caractère prioritaire dans ce type de projets.

Des efforts de formation pour répondre aux besoins de l'économie confrontés au manque d'attractivité des métiers et à la sélectivité des entreprises.

Un des objectifs du PIC est également de mieux répondre aux besoins des entreprises sur les territoires. Il vise à contribuer à la transformation des compétences pour accompagner la transformation numérique et la transition écologique et à orienter les formations vers les métiers pour lesquels les entreprises éprouvent des difficultés de recrutement. Cette volonté, présente dès le lancement du PIC, a été renforcée par les mesures déployées en réponse à la crise sanitaire qui ont conduit à la révision des Pactes régionaux, et dans un contexte d'accroissement des tensions sur le marché du travail (en 2022, près de 8 métiers sur 10 connaissent des difficultés de recrutement).

Dans cette optique, les commanditaires de la formation ont développé les formations en lien avec les entreprises. Le recours aux préparations opérationnelles à l'emploi collective (POEC) et aux formations préalables à l'embauche proposées par Pôle emploi (AFPR et POEI) s'est accru sur la période, principalement en

2022 sous l'impulsion probable du plan de réduction des tensions. Les Régions ont quant à elles mobilisé les crédits des Pactes pour développer des formations ad-hoc, en dehors de leurs procédures d'achats classiques, afin de gagner en souplesse et réactivité. Les Régions ont parfois cherché à se doter d'outils informatiques pour identifier les besoins en compétences sur leur territoire, de manière plus systématique et à grande échelle, sans que ces outils ne soient pleinement opérationnels et coordonnés entre eux.

De manière générale, comme pour l'ensemble des programmes du PIC, les dispositifs mis en œuvre aux contenus et démarches relativement proches ont pu entrer en concurrence, posant des problèmes d'articulation et de coordination entre les différents commanditaires.

D'un point de vue quantitatif, en moyenne depuis 2019, près d'une entrée en formation sur quatre cible des métiers de secteurs prioritaires (métiers du numérique, de la transition écologique, du sanitaire et social et de l'industrie). La très grande majorité de ces entrées sont également des formations pouvant déboucher sur des métiers en tension, le recoupement entre ces métiers étant fort. Au total, depuis 2019, près d'une entrée sur deux est réalisée sur des formations orientées vers des métiers qui connaissent des difficultés de recrutement.

Mais ce rapport fait le constat d'un recul de la part des formations menant à des métiers en tension sur la période : elle passe de 48% en 2019 à 45% en 2022. Néanmoins, cette évolution s'observe principalement pour les formations orientées vers des métiers qui présentent des difficultés de recrutement pour d'autres causes que le manque de compétences, comme par exemple un déficit d'attractivité. Les formations ciblant les métiers qui souffrent d'un manque de compétences sans problème d'attractivité restent minoritaires (elles représentent moins d'une entrée sur cinq), mais l'effort de ciblage a progressé entre 2019 et 2022. Ce rapport fait également le constat d'une relative cohérence dans la structure des entrées en formation en région : l'effort ciblé sur les métiers souffrant d'un manque de compétences est plus que proportionnel à la part des difficultés de recrutement pour ces mêmes raisons dans l'économie locale. En revanche, les peu diplômés sont sous-représentés parmi ces formations : ils représentent moins de 40 % des entrées en 2019, une part en baisse sur les trois années suivantes. Il semble donc difficile d'orienter les publics fragiles vers ces formations qui restent sélectives, reflétant les pratiques de recrutement des entreprises et traduisant le fait que les métiers pour lesquels le manque de compétences est la barrière principale au recrutement sont souvent des métiers relativement qualifiés.

Un marché de la formation concentré aux évolutions limitées

Dans la continuité des réformes menées depuis 2018, avec la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel », le PIC affiche une volonté forte de transformer le marché de la formation professionnelle (ses acteurs, ses outils mais aussi ses pratiques). Ce rapport s'intéresse aux organismes de formation, ceux par lesquels passe l'effort additionnel attendu par les pouvoirs publics. Il fait tout d'abord le constat d'un marché qui reste concentré. La formation professionnelle de personnes en recherche d'emploi représente un secteur spécifique du marché de la formation, sur lequel interviennent en moyenne 10 000 structures (hors formateurs individuels), ce qui représente 13% de l'ensemble des organismes de formation en 2021. Néanmoins, un nombre relativement faible d'intervenants, souvent publics, forment une très grande partie des stagiaires en recherche d'emploi, qui représentent en moyenne un peu plus de la moitié du public formé par ces organismes (l'autre moitié étant principalement des salariés). Leur activité de formation s'est accrue sur la période, sans avoir véritablement provoqué la venue de nouveaux acteurs, et leur chiffre d'affaires a fortement progressé. Les réformes de l'apprentissage et du CPF ont des conséquences visibles sur la structure de financement de ces organismes, il est donc difficile d'isoler l'effet propre du PIC. Mais ces constats invitent à s'interroger sur l'évolution des coûts de la formation, pour lesquels nous disposons encore de peu d'éléments à ce jour.

Les organismes ont répondu à la hausse de la demande en mobilisant plus de formateurs. Les recrutements nécessaires se sont avérés difficiles, et sans doute davantage pour les petites structures qui ne bénéficient pas d'économie d'échelle, dans un contexte où il existait une incertitude sur la pérennisation des financements. Le recours à l'externalisation s'est accru sur la période, rendant difficile la mise en œuvre des changements de pratiques attendues par le PIC, pratiques pédagogiques d'accompagnement ou de sourcing. Certains organismes ont pu bénéficier d'un accompagnement à la modernisation de leur offre, grâce aux dispositifs mis en œuvre par les Régions dans le cadre des Pactes, sans que cela ait conduit à une transformation profonde du système

de formation.

Une volonté de développer des initiatives pour individualiser et fluidifier les parcours de formation qui se heurte à la segmentation structurelle du marché de la formation

Le PIC porte l'ambition forte de construire des parcours « sans couture » pour accéder à une formation certifiante. Cette volonté a incontestablement imprimé sa marque dans les cahiers des charges des commanditaires de la formation, se traduisant par le souci d'individualiser les contenus de la formation d'une part, et de faciliter les transitions entre différentes phases de formation d'autre part.

L'individualisation des formations est principalement passée par la modularisation de blocs de compétences (reposant fréquemment sur les tests de positionnement), afin de permettre à chaque individu de bénéficier d'enseignements adaptés à l'acquisition de compétences. Elle s'est toutefois heurtée à des obstacles tels que le manque de moyens, notamment en ressources humaines, compromettant parfois la mise en œuvre des actions de remise à niveau. De plus, le principe des entrées et sorties permanentes (ESP), censé permettre une entrée en formation dès que le besoin est identifié, s'est révélé difficilement praticable en raison de contraintes économiques, notamment une difficulté à maintenir des tailles de groupes viables. Ce rapport fait également le constat d'une remise en question des modes de rémunération des organismes de formation de façon à mieux prendre en compte la prise en charge en amont et en aval du stagiaire et l'individualisation des parcours. Les pratiques diffèrent entre la rémunération à l'heure stagiaire ou au forfait, sans qu'il y ait de consensus sur le mode le plus adapté et incitatif.

Pour sécuriser les parcours, les commanditaires ont développé l'accompagnement individuel des stagiaires au travers de la fonction de référent de parcours. Cette fonction semble appréciée par les acteurs de la formation, à la fois dans sa dimension pédagogique et sociale, mais nécessite une définition claire du périmètre d'intervention afin d'éviter les recoupements avec d'autres intervenants. La volonté de réduire et fluidifier les parcours entre formations préparatoires et certifiantes a également conduit quelques Régions à créer des espaces de coordination dans l'optique de construction de parcours individuels fluides. Néanmoins, la multiplication des dispositifs et acteurs a complexifié le système de formation. L'ensemble des évaluations soulignent la persistance de la segmentation de l'offre de formation, entre les organismes du préqualifiant et ceux du qualifiant, qui nuit à la cohérence des parcours. Les organismes de formation qualifiants sont restés plus hermétiques à l'idée d'élargir l'accès de leur offre de formation et de modifier leurs pratiques pédagogiques, entravant l'effort d'individualisation et de sécurisation des parcours.

Des progrès sur les parcours menant à la certification à confirmer

L'accès à la formation s'est fait plus rapidement sur la période de déploiement du PIC, quel que soit le niveau de diplôme et l'âge du demandeur d'emploi. Autre élément d'amélioration des parcours, le taux de poursuite en formation après une phase préparatoire (remise à niveau, remobilisation ou préqualification) est en hausse. En moyenne, 31% des personnes ayant suivi un stage de la formation professionnelle préparatoire en 2021 poursuivent en formation dans l'année suivante, contre 24% en 2017. Si le taux de poursuite en formation certifiante reste relativement faible (12% en 2021 soit 39% des stagiaires poursuivant en formation), il augmente sur la période pour les plus diplômés mais aussi pour les stagiaires peu diplômés ayant suivi une formation de remobilisation. Pour les autres stagiaires peu diplômés, c'est essentiellement l'accès à une formation préparatoire qui devient récurrent. Ainsi, les formations de remise à niveau débouchent fréquemment sur une autre formation du même type.

De manière générale, les chances d'accéder à la formation certifiante se sont améliorées pour les demandeurs d'emploi peu diplômés : ils sont en moyenne 3,9% parmi les inscrits à Pôle emploi en 2021 à avoir accédé à une formation certifiante dans les 12 mois contre 2,8% en 2017. Mais les écarts avec les diplômés persistent.

Prépa apprentissage, une nouvelle offre pour l'accès des jeunes vulnérables à l'apprentissage, qui a su toucher ce public

Cette édition du rapport du comité scientifique de l'évaluation du PIC se termine par un focus sur un programme de la gamme « Prépa » impulsée par le PIC, répondant à une logique « préparatoire ». Cette démarche, conçue comme un sas facilitant l'accès à un parcours certifiant, vise à consolider le projet professionnel et les

compétences de bases des publics vulnérables. Ciblé plus spécifiquement sur les jeunes et l'accès à l'apprentissage, dont la dynamique est en forte croissance depuis la réforme de 2018, Prépa apprentissage a pris la forme d'une expérimentation via un appel à projets (AAP) national.

Après quatre années de mise en œuvre, force est de constater que le dispositif est parvenu à capter le public visé, même si l'objectif quantitatif n'a pas été pleinement atteint. Près de 150 projets ont été financés, enregistrant 61 000 entrées entre 2019 et 2022. Plus de 80% des bénéficiaires sont des jeunes peu diplômés et la proportion des plus fragiles (en situation de handicap, résidant QPV) est nettement supérieure à celle observée chez les apprentis. La mise en œuvre des projets s'est confrontée à la concurrence de dispositifs connexes (notamment des missions locales) alors que la coordination entre les différents acteurs a manqué dans un contexte marqué par la réforme de l'apprentissage. Malgré de fortes attentes, l'AAP ne semble pas avoir réussi à faire émerger de nouvelles pratiques de repérage. Les évaluations qualitatives relèvent néanmoins un effort d'individualisation de l'accompagnement et des formations qui repose essentiellement sur la personnalisation des apports des formateurs et la relation au stagiaire. Les approches diffèrent entre les actions de « sas d'entrée » qui visent à développer l'accès à l'apprentissage dans une filière particulière et les actions de « sas d'orientation » à portée plus généraliste. Dans l'ensemble, les projets ont produit des effets de contact, facilités par l'action des entreprises et le réseau partenarial, mais aussi, des effets d'orientation et de remobilisation des jeunes.

En définitive, Prépa apprentissage a souvent pu conduire à la signature d'un contrat d'apprentissage, mais ce n'est pas le seul débouché : 59% des sortants poursuivent en formation (61% si l'on intègre les sorties anticipées) dont 43% en contrat d'apprentissage (44% si l'on intègre les sorties anticipées). Les jeunes vulnérables accèdent à l'apprentissage, mais proportionnellement moins que leurs homologues diplômés. Ces statistiques ne permettent cependant pas d'identifier quelles auraient été les trajectoires des jeunes sans Prépa apprentissage et donc de mesurer l'effet net du dispositif.